



La Fédération internationale de football (FIFA) a notifié, dimanche 28 février 2021, la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) qu'elle doit payer des dommages à hauteur de 316.000 € (207 millions de FCFA) à l'ancien entraîneur sélectionneur des Lions Indomptables, Clarence Seedorf.

Débarqué de son poste de sélectionneur des Lions Indomptables après la CAN 2019, Clarence Seedorf avait déposé une plainte devant les instances de la FIFA pour contester le caractère « abusif » de ce licenciement.

La FIFA a jugé la requête de l'entraîneur néerlandais « partiellement recevable » par la commission du statut du joueur et a condamné la fédération camerounaise de football.

La FIFA a par ailleurs donné à la Fécafoot un délai de 30 jours pour s'acquitter de cette lourde amende.

Considéré comme responsable du fiasco de son équipe à la CAN 2019, Clarence Seedorf a été limogé de son poste de sélectionneur du Cameroun, de même que son adjoint Patrick Kluivert.

« La Fédération camerounaise de football a décidé de mettre fin aux fonctions de l'entraîneur et sélectionneur Clarence Seedorf et de l'entraîneur adjoint, Patrick Kluivert, à compter de ce jour

», avait expliqué la fédération dans un communiqué en juillet 2019.

La Fécafoot, dans son communiqué, avait évoqué une « sortie prématurée » de la CAN en Égypte.
